

5 0 5 8 6 8



Né(e) le

Nom

10 of 10

Prénom (s)

JULIETTE

20 / 20



Épreuve :ES.H

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

1 / 3

Sujet: Peut-on réguler le commerce international?

Depuis décembre 2013, l'Organisme de Règlement des Différends est bloqué par la décision des Etats-Unis d'empêcher le remplacement des juges. Cet organisme qui dépend de l'Organisation Mondiale du Commerce créé en 1995 lors des Accords de Nafta ne peut fonctionner avec moins de 3 juges au sein de l'organe d'appel, et il n'y a plus qu'un seul juge. Ce blocage est l'expression de la déception américaine vis à-vis de la régulation du commerce international qu'ils jugent partielle.

le but de ~~la~~ cette régulation est d'encadrer le commerce international afin d'éviter les diriges à savoir l'application par certains pays du protectionnisme ou alors le blocage du développement de certains pays. Le commerce international est le processus selon lequel les échanges de biens et de services entre les pays se font à l'échelle internationale. Selon Suzanne Berger (Note 1ère mondialisatia, leçons d'un échec oublié 2001), le commerce international est à la fois cause et conséquence de la mondialisation qui se caractérise par la généralisation

du libre-échange, de l'or dans les transactions monétaires et par la révolution des transports. On observe justement l'essor de ce commerce depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Par exemple, le nombre de pays membres de l'ONC passe de 49 en 1947 à 147 aujourd'hui, et les taux douaniers se sont abaissés à 5% environ depuis. Toutefois, la stratégie non-coopérative américaine prouve que cette régulation est imparfaite.

Ainsi, il semblait opportun de se poser la question suivante : cette ambition de réguler le commerce international est-elle réaliste ?

Si ce principe semble réaliste à la sortie de la Seconde guerre mondiale (I), sa construction ne paraît pas solide (II). C'est pourquoi aujourd'hui on observe différentes tentatives pour ériter les dérives du commerce international (III) c'est pourquoi aujourd'hui, on ne vise plus la régulation du commerce international mais plutôt sa limitation (III).

x x x

la volonté de réguler le commerce international s'obscurcit après les problèmes engendrés par la fragmentation commerciale des années 1930 (A) et se fait par la mise

en place d'institutions et de traités durant la seconde partie du 20ème siècle (B). La régulation voulue était flexible pour pouvoir s'adapter correctement de façon internationale (C).

Le sont les conséquences désastreuses de la crise de 1929 qui ont poussé les Etats à promouvoir une régulation du commerce international. En effet, c'est par le commerce et les échanges que cette crise américaine s'est transmise au reste du monde et les politiques mises en place pour lutter contre cette crise ont provoqué la fragmentation commerciale mondiale. Par exemple, beaucoup de pays ont appliqués des mesures protectionnistes, à l'image du tarif américain Hawley-Smoot de 1930. Les pays n'ont pas réussi à s'entendre pour mettre fin à ces politiques "d'égoïsme séculier", d'où l'échec de la conférence de Londres en 1933, à tel point que la Seconde guerre mondiale et surtout le nazisme en furent ~~des~~ conséquences. C'est donc pour éviter une répétition de ce schéma catastrophique qu'il y a un consensus international concernant le besoin de réguler le commerce international.

Avant même que la guerre ne se termine, les Etats-Unis réfléchissent à la façon de réorganiser les échanges internationaux. C'est pourquoi les accords de Bretton Woods sont signés en 1944 pour encadrer le système monétaire international, puis les accords du GATT en 1947 pour réguler le commerce international. Ces organisations visent à tirer profit des échanges entre pays et sont influencées par la théorie classique des retombées positives du commerce.

international qui serait un "jeu à termes positifs" selon Ricardo (1817). Les institutions vont être améliorées pour s'adapter à l'évolution des structures économiques, avec notamment la signature du GATS qui concerne les services, puis de l'OMC. Ce sont toutes des institutions internationales qui se disent d'être impartiales et de viser l'amélioration des échanges.

Enfin, cette régulation paraît solide par sa flexibilité qui répond au problème des pays moins développés qui pourraient souffrir de cette concurrence internationale. Par exemple, il est possible d'accorder des taux préférentiels aux PMA (pays moins avancés) comme l'a fait l'Union Européenne en baissant de 70% ses droits de douanes ^{également} à l'égard de 27 PMA en 1970. Concrètement, c'est dans la résolution des différends que la régulation fonctionne, en accordant aux pays laissés le droit de mettre en place des représailles après avoir mené une enquête. C'est notamment pour cela que les Etats-Unis ont taxé à hauteur de plusieurs milliards de \$ des produits allemands et français début 2020. En effet, l'OMC venait de reconnaître et de condamner les subventions européennes offertes à Airbus.

Ainsi, le projet de régulation construit dès 1944 semble s'appuyer sur des bases solides et justifiées, rendant réaliste l'ambition de réguler le commerce international. Cependant, lorsqu'on sait qu'en 2018 plus de 600 différends furent reenvoyés par l'OMC, on peut remettre en question l'efficacité de cette prétendue régulation.

Numéro d'inscription

5 0 5 8 6 8



Né(e) le

12 / 03 / 2000

Signature											

Nom

BLOND

Prénom (s)

JULIETTE

20 / 20

Ecrcome

Épreuve: EST

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

2 / 3

Commencez à composer dès la première page...

En effet, si cette régulation semble mal s'appliquer à certains moments (A), la préférence ^{pour les} intérêts nationaux (B) ou pour les stratégies non-coopératives (C) prouvent que l'ambition de réguler le commerce internationale est peu réaliste.

Le principal problème de cette régulation c'est qu'elle tente de s'appliquer à des pays hétérogènes notamment en termes de degré de développement. Alors certes les dérogations sont autorisées mais il n'est pas tout le temps dans l'intérêt des pays développés d'aider ceux qui le sont moins. Ainsi, l'ouverture de son marché n'a pas les mêmes conséquences pour un pays dont les entreprises sont très compétitives ou pour un pays dont l'industrie n'est pas encore correctement développée. D'où la revendication des PED (pays en développement) de ré-organiser les principes et de prendre en compte leur situation, chose faite lorsque le Nouvel Ordre Économique Mondial fut signé en 1974. Cependant, cet accord ne semble pas porter ses fruits car dans les années 1980, la mise en place de Plans d'Ajustements Structuraux par le FMI dans les PED (Argentine) ne prend absolument pas en compte les besoins de ces pays, notamment en termes

de dépenses publiques. Et plus récemment, c'est l'économiste Joseph Stiglitz qui dénonce les inégalités subies par les PED (la mondialisation n'est pas coupable, 2002). Ainsi, la régulation du commerce international ne semble pas capable de s'adapter aux degrés de développement des pays.

Si les pays développés imposent leur vision du commerce international, notamment à travers l'adoption des consenses de Washington qui légitime les PAS, ils auront aussi à imposer leurs choix nationaux qui ont des conséquences internationales. Par exemple, Nixon décide en 1971 de mettre fin au système de Bretton Woods et de taxer les importations américaines à hauteur de 10% pour répondre aux problèmes économiques et monétaires américains de l'époque. Cette décision nationale aura en réalité presque plus de conséquences internationales et va entraîner la régulation du commerce international. On pouvait dire qu'une des difficultés c'est que le commerce international n'est jamais neutre car il est la somme des intérêts nationaux. De ce fait, les décisions nationales vont souvent à l'encontre du principe d'équité dont devrait faire preuve les pays. Donald Trump en est un exemple parfait, il utilise ses taux douaniers comme une arme, comme en taxant à hauteur de 25%, les produits mexicains pour exprimer son mécontentement vis-à-vis de la caravane des migrants qui tenta de traverser la frontière en

octobre 2013. Ainsi, la divergence des intérêts nationaux est une entrave au commerce international et limite toute tentative de régulation.

De plus, l'intégralité des pays met en place des stratégies non-coopératives. Cela passe par du dumping qui peut être social à l'image de la Bulgarie qui offre un coût de main d'œuvre de 4€ en limitant les protections et mesures sociales, mais aussi monétaire comme la Chine qui maintient volontairement un yuan faible pour rendre ses exportations encore plus compétitives. Au problème du dumping s'ajoute celui des subventions, qu'on retrouve autant chez les pays développés, comme en France où un plan d'aide au secteur automobile d'une valeur de 40 milliards d'euros vient d'être décidé, ou dans les pays en développement comme la Chine des années 2000 qui pratiquait déjà les subventions à travers ses entreprises d'Etat. En ce moment, c'est le géant ferroviaire chinois CENAC, lourdement aidé par le parti communiste chinois qui fait parler de lui.

Ainsi, la régulation du commerce internationale semble être un échec car en plus de n'avoir pas servi les intérêts de tous, elle n'a pas freiné les stratégies non-coopératives des pays qui entrentent totalement les principes de cette régulation à savoir la lutte contre le protectionnisme, le dumping mais aussi l'aide au développement. C'est pourquoi aujourd'hui, aux vues d'un constat d'un échec de régulation (A), certains pays optent pour la régionalisation (B) et remettent même en question les bienfaits du commerce international (C) étant donné les désirs de celui-ci.

Le qui semble faire défaut actuellement, c'est la gouvernance mondiale dont le rôle est de réguler les interactions internationales, en parti les échanges de biens et de services. Cette gouvernance semble être en crise et ne s'adapte pas aux évolutions internationales. Par exemple, les rapports de force ont été bouleversés depuis la création des institutions de gouvernance. De plus, les nouveaux problèmes sociaux ou environnementaux nécessitent une approche globale dont la régulation ne paraît pas capable. D'où les échecs de négociations, lors du cycle de Doha en 2003 ou du cycle de Bali en 2013. Le reproche des américains s'inscrit dans cette lignée de remise en cause de la gouvernance mondiale qu'ils jugent partialement, notamment lorsque l'ONC ne prend pas en compte les subventions chinoises permises grâce à leur stratégie des entreprises d'état. Cet effritement de la gouvernance est dénoncé par Pascal Lamy (ancien directeur de l'ONC) qui dit "J'ai eu la chance de passer par trois états de la gouvernance durant mon parcours professionnel - la République française, qui est solide, l'Union Européenne, qui est liquide, et la gouvernance mondiale, qui est gazeuse" (Pour une gouvernance mondiale de Vitorri et Lagarde 2015).

Du coup, pour tirer profits du commerce entre pays sans subir les dérives du commerce international, certains optent pour le principe de régionalisation qui permet d'échanger avec les pays environnants. Cette stratégie est avendiquée par Emmanuel Todd (Pour un protectionnisme européen 1992) car selon lui, les bienfaits des échanges entre les pays n'est possible qu'à une certaine échelle au-delà de laquelle les pays perdent plus que ce qu'ils ne gagnent. C'est ce qu'a

--	--	--	--	--	--



Né(e) le

_____ / _____ / _____

Signature

Nom

Prénom (s)

22 / 22

20 / 20



Épreuve :

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 3 / 3

Feuille 3 / 3

entrepris le continent européen dès 1957 (Traité de Rome) ou plus récemment, le continent africain avec la ZLECAF en juillet 2013. La régionalisation est la solution trouvée pour répondre aux problèmes du commerce international, ce qui n'a pas été réussi au plan international.

On peut même aller plus loin en remarquant que au fait de l'échec de la régulation du commerce international, certains pays prennent un tournant et remettent en question le principe de commerce international. Il n'est pas question de ~~s'isoler~~ fermer totalement ses frontières mais s'implient de se concentrer davantage sur son marché intérieur. C'est ce que fait la Chine depuis quelques années, mais aussi la France, notamment lorsque Bruno Le Maire (ministre de l'économie) propose la relocalisation des entreprises françaises délocalisées, par "patriotisme économique". Ce phénomène reste très marginal car il concerne qu'une centaine d'entreprise pour l'instant. Par exemple, Rossignol a relocalisé à Val d'Isère après s'être installé à Taiwan. Mais ce phénomène pourrait prendre de l'ampleur car la crise du coronavirus a fait prendre conscience aux français du danger de trop délocaliser,

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

à l'image du textile qui s'est désindustrialisé depuis les années 1980s, désindustrialisation dont la France a souffert pendant le confinement par le manque de masques.

Ainsi, l'échec de la régulation du commerce international et plus globalement de la gouvernance mondiale ne fait plus de doute car les pays ont trouvé ^{d'autre} alternatives pour ne pas subir les diriges du commerce internationale.

* * *

L'idée était d'interroger le réalisme du projet de régulation du commerce international. Nous avons vu que malgré ~~que ce~~ la pertinence du projet dans la seconde moitié du XX^e siècle, il a échoué car n'a pas su limiter les stratégies non-coopératives. Or, c'était là son but premier. Ainsi, il semblerait que la régulation du commerce international soit impossible et qu'on ne puisse pas lutter contre les entraves nationales ou régionales à ce commerce.

Face à cet échec, on pouvait alors se demander si l'est envisageable de basculer vers une guerre commerciale entre les pays, s'affrontant à coups de droits de douanes, de dumping ou de taux de change.